



Institut Notre-Dame de Lourdes
réussir autrement

Bruxelles, le 24 novembre 2015

Chers parents, Chers élèves,

Les autorités fédérales ont décidé de la réouverture des écoles dès ce mercredi 25 novembre. Par ce courrier, nous vous informons des mesures que nous avons prises pour assurer la protection de vos enfants au sein et aux abords de notre établissement. Nous tenons à ce que cette rentrée se passe dans la sérénité.

Entrées et sorties de l'école

Les entrées et sorties des élèves se feront par la porte brune. Seule la petite porte sera ouverte, sauf en cas de sortie "massive". Le matin, l'école ne sera accessible **qu'à partir 8h00**. Sur le temps de midi, les sorties seront permises **de 12h55 à 13h05** et aucun élève ne pourra accéder à nouveau à l'école **avant 13h30**. Durant le temps de midi, nous conseillons vivement à nos jeunes des 2^{ème} et 3^{ème} degrés de rester à l'intérieur de l'enceinte de l'institut.

Il est impératif que les élèves arrivent à l'heure !

Aux abords de l'école et à chaque sortie, une présence d'adultes de l'établissement sera assurée afin de réaliser une identification visuelle des élèves et des parents. Les élèves "licenciés" seront accompagnés par leur éducateur de référence et sortiront par la porte brune. À tout moment, tout élève devra pouvoir montrer son appartenance à l'école (journal de classe ou carte de sortie).

Il est important **de limiter au maximum les rassemblements de personnes devant l'établissement**.

Nous demandons aux élèves de ne pas rester sur le trottoir longeant l'école et d'utiliser le chemin le plus court pour retourner à son domicile.

Rendez-vous avec un membre du personnel

Si une personne extérieure devait avoir un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative, elle devra, dès son arrivée au sein de l'institut, décliner son identité et la raison de sa présence aux personnes se trouvant à l'accueil.

Les personnes extérieures ne pourront se déplacer dans l'école sans être accompagnées d'un membre du personnel.

Déplacements dans l'école

Pendant les cours, aucun élève ne pourra se déplacer sans être muni d'un billet rouge ou vert.

Signalement de faits

Si un élève constate un fait suspect, nous lui demandons d'en avertir au plus vite un adulte de l'école.

Activités extérieures

Les déplacements vers la piscine et les salles de sport seront maintenus sauf décision de l'Autorité compétente qui imposerait une fermeture temporaire de ces lieux.

Toutes les autres activités extérieures seront annulées jusqu'au 18 décembre 2015 y compris.

Nous vous remercions pour votre collaboration et votre confiance.

Nous vous prions d'agréer chers parents, chers élèves, l'assurance de notre considération distinguée.

P. Scheers
Préfète d'éducation

D. Santy
Directeur-adjoint

A. Elkholti
Directrice